



MAIRIE DE
05380
CHÂTEAUROUX-LES-ALPES

BP 7
(Tél 04.92.43.22.04 - ☎ 04.92.43.55.95)
e-mail : mairie.05380@wanadoo.fr

**Compte-rendu de la réunion du conseil municipal
du Jeudi 12 mai 2022 à 19h00 en mairie**

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Marie BARRAL

Membres présents : Jean-Marie BARRAL, Xavier LONG, Noëlle ROUX, Patrick RANOCCHI, Yves BARTHALAIS, Anne-Marie FABRE, Véronique GENSUL, Thomas BETH, Eric LIONS (arrivé à 20h)

Membres excusés : Didier NICARD pouvoir à Xavier LONG, Anouck SARTON pouvoir à Noëlle ROUX, Didier ELZEARD pouvoir à Yves BARTHALAIS, Lucie ANTHOINE pouvoir à Anne-Marie FABRE, Christine FOURNIER pouvoir à Jean-Marie BARRAL, Roger MICHAUD pouvoir à Patrick RANOCCHI

Secrétaire de séance : Anne-Marie FABRE

ORDRE DU JOUR :

- 28- Plan de financement rénovation école
- 29- Avenant au bail pastoral des groupements ovins et bovins
- 30- Approbation de la modification simplifiée n°1 du PLU
- 31- Déclassement du domaine public
- 32- Approbation du rapport de la CLECT « compétence mobilité »
- 33- Emprunt programme 2022 « traversée du village »
- 34- Crédit relais « subvention »
- 35- Crédit relais « TVA »
- 36- Emprunt programmes investissement 2022
- 37- Emprunt programme 2022 « achat terrain »
- 38- Questions diverses

Compte-rendu du Conseil Municipal du 07/04/2022 adopté à l'unanimité soit 14 voix.

28- Plan de financement rénovation école

La commune souhaite poursuivre sa démarche de rénovation énergétique de ses bâtiments. L'école primaire du Rabioux a été construite en 1993 et n'a pas fait l'objet de travaux majeurs depuis sa création, il y a 27 ans.

Suite à une étude réalisée à ce sujet la commune souhaite démarrer le projet en prévoyant l'extension de l'école avec une salle supplémentaire et en faisant une rénovation énergétique.

Cette délibération présente le plan de financement nécessaire à la réalisation du projet. Délibération adoptée à l'unanimité soit 14 voix.

29- Avenant au bail pastoral des groupements ovins et bovins

L'adjoint en charge de la commission agriculture explique que suite aux différentes réunions entre l'ONF, les groupements pastoraux et la mairie un avenant au bail pastoral de 1982 a été rédigé. La durée est de 10 ans ce qui est commun aux deux avenants (ovins et bovins). Le montant n'est pas assujéti à la TVA.

Une élue demande si un accord a été signé avec les groupements.

Le maire répond que non.

Des membres des groupements prennent la parole, pour le groupement bovins une parcelle pose des problèmes et c'est pourquoi il ne souhaite pas signer l'avenant avant qu'un accord soit trouvé.

Le maire propose que la délibération soit votée car cela fait longtemps que cet avenant doit être fait mais une modification de l'avenant sera faite, les groupements doivent donc trouver un accord. Une visite sur le site est prévue avec les élus et les groupements pastoraux.
Délibération adoptée avec 11 voix pour et 3 abstentions.

30- Approbation de la modification simplifiée n°1 du PLU

Arrivée Eric Lions à 20h.

L'adjoint en charge de l'urbanisme donne lecture de la délibération, la procédure de modification simplifiée n°1 arrive à sa fin.

Le dossier de modification simplifiée a fait l'objet de remarques de la Communauté de Communes Serre-Ponçon et du Département des Hautes Alpes en tant que personnes publiques associées et il n'a fait l'objet d'aucune remarque inscrite au registre ni aucun courrier adressé en mairie lors de sa mise à disposition du public du lundi 14 mars 2022 à 9h00 au vendredi 15 avril 2022 à 12h00.

L'adjoint fait ensuite le point sur les différents recours au tribunal administratif.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

31- Déclassement du domaine public

Délibération qui annule et remplace la délibération prise le 28 février 2020 pour ajuster le plan de l'échange de parcelles.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

32- Approbation du rapport de la CLECT « compétence mobilité »

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour mission de procéder à l'évaluation des charges transférées, résultant de toute modification de compétence de la communauté de communes afin de permettre le calcul des attributions de compensation. La CLECT établit et vote un rapport détaillé sur les transferts de compétences, de charges et de ressources, dans un délai de neuf mois à compter du transfert.

La CLECT de la communauté de communes du Serre-Ponçon s'est réunie le 18 mars 2022 pour procéder à l'évaluation des charges transférées à la suite du transfert de la compétence mobilité et examiner les incidences respectives sur l'attribution de compensation versée aux communes.

La CCSP est compétente pour tous les transports au sens de l'article L1231-1 du code des transports, compris intégralement sur son ressort territorial, à l'exception des transports scolaires qui restent de compétence régionale.

Les communes concernées par les navettes hivernales sont Embrun, Crévoux et Les Orres.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

33- Emprunt programme 2022 « traversée du village »

L'adjoint aux finances explique que cet emprunt est une partie de l'autofinancement du programme de la traversée du village. Suite aux différentes demandes faites aux banques, le crédit agricole est la seule banque proposant un taux fixe.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

34- Crédit relais « subvention »

L'adjoint aux finances explique qu'il s'agit d'un crédit relais de 2 ans, le temps d'obtenir les subventions du programme de la traversée du village, il est possible de le rembourser au fur et à mesure des rentrées des subventions.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

35- Crédit relais « TVA »

L'adjoint aux finances explique qu'il s'agit du crédit relais sur 2 ans en attente de toucher le FCTVA sur le programme de la traversée du village.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

36- Emprunt programmes investissement 2022

L'adjoint aux finances explique que cet emprunt concerne les autres programmes d'investissement de l'année 2022 (voirie, communale et desserte forestière) principalement.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

37- Emprunt programme 2022 « achat terrain »

L'adjoint aux finances explique que c'est un emprunt dédié à l'achat du terrain des Alpes ; il précise que la subvention demandée à l'état (DETR 2022) pour ce projet n'a pas encore été acquise.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

38- Questions diverses

- Le maire explique qu'il est allé à aux rencontres de l'Etablissement Public Foncier à Gap le mardi précédent le conseil municipal. La commune les avait contactés pour le projet du terrain des Alpes. Cependant le président de l'EPF souhaite que ce soit les communautés de communes qui conventionnent et avec l'EPF car il y a trop de petits dossiers avec chaque commune.
Un élu demande quelles sont leurs conditions car il y a beaucoup d'intérêts mais l'avantage et que la commune ne s'endette pas.
- Le maire demande aux élus de s'inscrire à la tenue du bureau de vote le dimanche 12 juin pour le 1^{er} tour des élections législatives.
- Le maire explique qu'il a rencontré les différentes parties pour l'échange au Pont du Rabioux et qu'il a été fait une dernière proposition.
- Le maire demande si un emploi saisonnier doit être prévu cet été. Une commission du personnel sera réunie avant la fin du mois. Un élu souhaite rentrer dans la commission si cela ne dérange pas le conseil municipal.
- Le terrain de football n'est toujours pas utilisé depuis les travaux effectués par l'entreprise Queyras TP. Le président du club dit qu'il n'est pas praticable.
Concernant la demande de subvention pour l'organisation d'un concert cet été, l'association n'a toujours pas fourni les bilans comptables de l'année précédente, ni le budget prévisionnel de l'année en cours.
- Un adjoint explique qu'il a été à la réunion pour l'enfouissement de la ligne haute tension de Fontmolines au stade. il a précisé qu'il y avait des emplacements réservés en face du stade.
- Un adjoint explique que la commune a reçu un mail pour l'installation de bornes pour les véhicules électriques. Il faut répondre avant le 20 mai. Une élue demande quel est le prix. Un élu répond que pour le moment il faut répondre que l'on veut bien installer des bornes mais qu'il faut connaître le coût. Il précise que les particuliers aussi peuvent faire la demande.
- Un élu fait le point sur le projet d'aspersion, depuis le début du projet il y a 17% de bornes en plus et au total ce sont environ 47 km de canalisations.
- Une élue demande ce qu'il en est du projet de financement (PSU) de la micro-crèche et des travaux prévus. L'adjointe répond que les travaux pourront être faits.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h10.

**Le Maire,
J-M BARRAL**

